

# Le Rappel

Journal municipal de Larouche

Novembre  
2019  
Vol. 122



Photo de Jean-Pierre St-Amand, Lac du Camp, 11 octobre 2019

## SOMMAIRE

Le mot du maire	2	Vie municipale	5
Le mot d'un conseiller	3	Informations diverses	13
Avis public	4	Loisirs et sports	18

# Le mot du maire

## Nouveau pacte fiscal

Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler du nouveau pacte fiscal. Il s'agit d'une entente entre le Gouvernement du Québec et les municipalités pour les aider à financer certains investissements, mais surtout certaines dépenses reliées à de nouvelles responsabilités qui ont été pelletées dans la cour des municipalités depuis nombre d'années.

Il est bien loin le temps où les municipalités n'avaient qu'à se préoccuper de l'eau potable, des eaux usées et de la voirie. Qu'on pense à un aspect de la vie des gens et les municipalités sont interpellées, par exemple : les loisirs, les saines habitudes de vie, la sécurité à tous les niveaux, l'urbanisme, l'habitation et bien d'autres. Nous devons adopter et faire respecter des règlements de tous genres, que ce soit d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction, sur les permis et certificats, sur les dérogations mineures, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, ou encore des règlements relatifs au stationnement et à la circulation, aux nuisances, à la paix et au bon ordre, aux animaux, à l'utilisation de l'eau, aux systèmes d'alarmes, à l'affichage et j'en passe. Bientôt nous devons régler sur la gestion des milieux humides et hydrique, le cannabis et la performance des fosses septiques. À cela s'ajoute la responsabilité de collaborer à faire respecter certaines lois ou règlements provinciaux. Nous sommes même interpellés sur les dates de l'Halloween. Les municipalités ont également le devoir d'aider au développement économique sur leur territoire.

Toutes ces responsabilités amènent des dépenses importantes et il est illusoire de penser que les taxes municipales à elles seules peuvent supporter ce fardeau. C'est donc par le pacte fiscal que le gouvernement provincial tente de compenser une partie de ces dépenses. Je dis bien une partie car les quelques centaines de millions de dollars avancées peuvent sembler des sommes faramineuses mais il faut penser qu'elles s'adressent à tout le Québec et que les villes de Montréal et Québec viennent chercher la grosse part du gâteau. C'est sans compter qu'une



Réjean Bédard, Maire

partie de ces sommes sont rattachées à des programmes qui nécessitent de présenter des projets et obligent les municipalités à en financer une partie. On ne fait pas nécessairement ce qu'on veut avec cet argent. Je ne connais pas de façon précise la somme que ce nouveau pacte va nous rapporter mais ça ne devrait pas dépasser 3 ou 4 % de notre budget. Il s'agit d'une mince amélioration par rapport au pacte précédent. Cependant il n'y a vraiment pas de quoi applaudir.

## Vague de vandalisme

Des actes de vandalisme dans la municipalité me sont rapportés depuis un certain temps. Il semble qu'il s'agit d'une bande de pré-adolescents qui s'amuse à faire du vandalisme. J'ai toujours eu de la difficulté à comprendre les motivations de ceux qui font ce genre de chose. Contrairement aux voleurs qui visent à s'enrichir, je me questionne sur ce que les vandales peuvent retirer à briser et à détruire. Je me questionne également sur ce que vont devenir ces jeunes. Deviendront-ils de bons citoyens et de bons parents malgré tout ? Je l'espère !

Quoiqu'il en soit j'invite les gens qui peuvent nous fournir des informations sur l'identité de ces jeunes à le faire afin d'alimenter les enquêtes policières. Il va de soi que la confidentialité sera assurée. Je suggère également d'appeler la police (911) immédiatement lorsque des gens sont témoins de tels gestes.

Quant aux parents de ces jeunes, j'imagine qu'ils ne sont pas au courant des agissements de leurs enfants, mais lorsque ceux-ci traînent dans les rues tard le soir à 13 ou 14 ans on peut se poser des questions. Tous ensemble je pense que nous pouvons enrayer ce problème.

*Réjean Bédard*

# Le mot d'un conseiller

## Règlement sur l'attribution et à l'affichage des numéros civiques

Je désire faire un rappel concernant le règlement sur affichage 2018-384, intitulé « Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques ». Vers la fin du printemps, l'inspecteur municipal et moi avons fait une tournée de toutes les rues de la municipalité afin de vérifier l'état de l'observation de ce règlement.

Nous avons été déçus de constater qu'il y avait 101 infractions dont 65 maisons n'affichant aucune adresse. Nous invitons donc les citoyens à prendre connaissance du règlement afin de vous y conformer. Il est disponible sur le site web de la municipalité au [villedelarouche.qc.ca](http://villedelarouche.qc.ca) dans l'onglet *Documents* dans la partie *Règlements*. Je vous invite à corriger la situation, car les conséquences peuvent être grave. Par exemple, les ambulances et autres services d'urgence ne doivent pas perdre de temps à chercher votre adresse s'ils doivent se rendre à votre domicile.

Au printemps, l'inspecteur municipal et le comité d'urbanisme revisiterons les rues afin de constater les correctifs. Des amendes sont prévues au règlement et nous ne voudrions pas en arriver là.

La sécurité de tous est d'une importance primordiale pour le conseil municipal, c'est pourquoi nous vous demandons d'être coopératif.

Pascal Tremblay  
Conseiller municipal



**Travailleuse de milieu pour les 65 ans et plus**  
**AIDE ÉCOUTE RÉFÉRENCE**

Si vous vivez une situation difficile et vous cherchez à en parler à une personne de confiance, n'hésitez pas à appeler, le service est gratuit, professionnel et confidentiel.

Lundi au jeudi de 8h30 à 16h30  
Vendredi de 8h30 à 12h

Vicky Dallaire  
418 376-0566  
Maison d'un Nouvel Élan  
1969, rue Price, Jonquière

# Avis public

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE



## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil municipal tiendra une consultation publique sur une demande de**

### **DÉROGATION MINEURE**

**LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 À 19H**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME FERNANDE LABRECQUE POUR SA RÉSIDENCE SITUÉE AU 554 RUE GAUTHIER**

À la séance ordinaire d'ajournement qui se tiendra le lundi 18 novembre 2019 à 19h à la salle du conseil municipal au 610, rue Lévesque, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure de Mme Fernande Labrecque du 554 rue Gauthier à Larouche.

La demande vise à régulariser l'implantation de la résidence avec une marge latérale à 1,66 mètre au lieu de 2 mètres.

Toute personne pourra être entendue à ce sujet lors de cette rencontre.

**DONNÉ À LAROUCHE, ce 4<sup>e</sup> jour de novembre 2019.**

Martin Gagné,  
directeur général et secrétaire-trésorier

## **Protéger sa résidence**

Comme le diction l'indique: *mieux vaut prévenir que guérir!*

La **Sûreté du Québec** précise de toujours laisser l'impression qu'il y a quelqu'un à la résidence et d'avertir les voisins ainsi que les proches lors d'une absence prolongée.

Si vous devez vous absenter de votre maison :

- Assurez-vous que l'éclairage est suffisant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du domicile. La minuterie est un moyen peu coûteux;
- Posez de bonnes serrures à double cylindre;
- Verrouillez les portes et fenêtres lorsque vous vous absentez;
- Placez un bâton dans la porte-fenêtre ainsi que dans les fenêtres à panneaux coulissants afin de les bloquer;
- Ne laissez jamais d'argent et de bijoux dans un endroit facilement repérable;
- Demandez à un voisin, lors d'une absence prolongée, de ramasser le courrier, de tondre la pelouse, de tailler les arbustes, de déneiger l'entrée ou d'y garer une voiture;
- Fournissez à un voisin votre destination et vos coordonnées afin qu'il puisse vous rejoindre en cas d'urgence;
- Laissez la radio en fonction afin d'y donner l'impression d'une présence;
- Interrompez la livraison du courrier et de journaux durant votre absence;

N'annoncez pas votre départ au public par le biais des médias sociaux.

# VACCINATION

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT



### PRENDRE RENDEZ-VOUS :

OU



PAR INTERNET

[www.clicsante.ca](http://www.clicsante.ca)



PAR TÉLÉPHONE

1-833-814-7459



POUR CONNAÎTRE TOUS LES LIEUX  
ET TOUS LES HORAIRES DE VACCINATION  
[santesaglac.gouv.qc.ca](http://santesaglac.gouv.qc.ca)

**Jeudi 28 novembre  
de 8h45 à 11h30  
et de 13h à 15h.  
Hôtel de ville,  
610, rue Lévesque**

**VEUILLEZ APPORTER vos cartes d'hôpital et d'assurance maladie et PRÉVOIR le port d'un vêtement à manche courtes**

### **La vaccination est recommandée et offerte gratuitement aux personnes qui ont plus de risque de présenter des complications :**

- ◇ les enfants de 6 mois à 17 ans atteints de certaines maladies chroniques;
- ◇ les adultes ayant certaines maladies chroniques (incluant les femmes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse);
- ◇ les femmes enceintes aux 2e et 3e trimestres de leur grossesse;
- ◇ les personnes âgées de 75 ans et plus.

### **Afin de diminuer les risques de contamination, la vaccination est aussi offerte gratuitement :**

- ◇ aux proches qui habitent sous le même toit qu'un enfant de moins de 6 mois ou qu'une personne à risque élevé d'hospitalisation ou de décès ainsi qu'à leurs aidants naturels;
- ◇ aux travailleurs de la santé.

### **La vaccination est également gratuite pour les personnes suivantes :**

- ◇ les enfants de 6 à 23 mois en bonne santé;
- ◇ les personnes âgées de 60 à 74 ans en bonne santé.

# Vie municipale

## Prudence lors du déneigement



Que vous conduisiez un chasse-neige ou une niveleuse ou effectuiez un autre travail d'entretien des infrastructures municipales, le faire à proximité des passages à niveau et des voies ferrées peut s'avérer incroyablement risqué si vous ne connaissez pas les règles de sécurité ferroviaire.

Suivez ces importants conseils qui vous aideront à rester en sécurité, et partagez-les avec vos collègues, car ça pourrait sauver des vies.

Pour de plus amples informations, visitez le [operationgareautrain.ca](http://operationgareautrain.ca).



### N'oubliez pas :

- Les lois, règlements et politiques régissant le travail à proximité des voies ferrées varient selon les provinces et les compagnies de chemin de fer—sachez lesquels vous concernent, et assurez-vous de vous y conformer en tout temps.
- Les trains circulent constamment. Les signaux d'avertissement aux passages à niveau ne s'activent parfois que 20 secondes avant l'arrivée d'un train. Un gros camion peut mettre jusqu'à 18 secondes avant de libérer les voies à partir d'un arrêt complet. Alors, si vous travaillez à proximité d'un passage à niveau, ne laissez aucun matériel qui ne soit indispensable sur les voies ferrées, restez alertes et en sécurité !
- Signalez toutes les conditions dangereuses aux passages à niveau directement à la compagnie ferroviaire, ou appelez le 911.

## ⚠ SOS TRAPPEURS ⚠

### Avis à tous les trappeurs sur le territoire de Larouche

En raison de la prolifération indue de castors sur son territoire, lesquels causent beaucoup de dommages, la municipalité de Larouche est à la recherche de personnes détenant un permis de trappe. La municipalité est disposée à payer pour chaque castor capturé. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec Martin Gagné au 418 695-2201 poste 3601.

## Les limites au droit de critiquer les élus et les fonctionnaires municipaux

Par Me Jean-Sébastien Bergeron, avocat chez Simard Boivin Lemieux avocats

La vie politique comporte son lot de défis. Les élus municipaux n’y échappent pas. En s’enrôlant au sein d’un conseil municipal, ceux-ci doivent être prêts à faire face à la critique, car le droit de critiquer les actions des élus municipaux fait partie intégrante de toute société libre et démocratique. Le droit à la critique a toutefois ses limites. La critique doit se baser sur des faits et non sur du commérage ou des impressions. Cela est encore plus vrai pour les fonctionnaires municipaux qui, eux, ne font pas partie de la joute politique.

Un jugement récent du plus haut tribunal de la province confirme les limites de ce droit. Dans l’affaire *Publications Leonardo Itée c. Ville de St-Lambert*, 2019 QCCA 329, la Cour d’appel a confirmé un jugement de la Cour supérieure, qui a condamné une société éditrice d’un journal, le « St-Lambert Journal », de même que son seul actionnaire et principal rédacteur, au paiement de dommages moraux et punitifs à la suite de la publication répétée de propos diffamatoires à l’endroit des membres de l’administration municipale de la Ville de Saint-Lambert.

Selon la Cour, les médias et les professionnels de l’information doivent faire preuve d’objectivité et de rigueur intellectuelle et professionnelle, dans la recherche et le traitement de l’information. Même tenus dans le cadre d’un éditorial, où la jurisprudence reconnaît une plus grande tolérance, des propos présentant une information fautive, partielle et déséquilibrée demeurent fautifs.

Il est intéressant de noter que le fait que la Ville ait cessé de répondre aux demandes d’information du rédacteur n’a pas été jugé comme étant un facteur justificatif ni même atténuant. Selon la Cour, cela n’autorisait pas ce dernier à publier des affirmations dénigrantes en les présentant comme des faits, alors qu’elles provenaient de sources non fiables dans les circonstances et qui représentaient par ailleurs l’opposition déclarée de l’administration municipale, à savoir trois conseillers municipaux dissidents.

En bref, autant la juge de la Cour supérieure que les juges de la Cour d’appel ont retenu les prétentions des demandeurs selon lesquelles les articles en litige contenaient des insinuations, critiques et commentaires non fondés ou basés sur des informations inexistantes, fausses ou trompeuses, qui dénigraient directement ou indirectement le travail du maire, de la directrice générale de la Ville et de plusieurs conseillers municipaux, et portaient atteinte à leur intégrité et à leur réputation. En sus des dommages moraux totalisant 100 000 \$ et des dommages punitifs à hauteur de 30 000 \$, le Tribunal a ordonné aux défendeurs de publier dans les premières pages d’une prochaine édition du journal, certains extraits du jugement formant quatorze pages de texte.

Même si cette affaire met en cause le travail journalistique, de l’avis du soussigné, les principes qui s’en dégagent s’appliquent à toutes personnes qui s’adonnent à la critique municipale, par exemple par la voie des réseaux sociaux.

# Vie municipale

## MRC du Fjord-du-Saguenay

Avec l'hiver qui arrive, nous vous rappelons qu'il est important de respecter les consignes concernant l'emplacement de vos bacs afin que les déneigeurs de rues puissent effectuer leur travail adéquatement. Nous vous invitons à appliquer la méthode illustrée ci-dessous.



### BAC BLEU MATIÈRES RECYCLABLES

Contenants, emballages, imprimés & journaux

#### PAPIER ET CARTON PROPRES

- Papier et carton
- Cartons de lait et de jus rincés
- Contenants aseptiques rincés (type Tetra PakMD)
- Imprimés

#### PLASTIQUE

- Boutelles, contenants et emballages identifiés par un de ces symboles
- Sacs et pellicules d'emballage  
Les sacs à pain ou de produits alimentaires et les pellicules d'emballage (ex. : Saranwrap, Ziploc) sont acceptés, mais il faut les regrouper dans un seul sac noué transparent.



#### MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles
- Papier, contenants et canettes d'aluminium

#### VERRE

- Boutelles et contenants clairs ou colorés

#### MATIÈRES REFUSÉES

- Papier et carton souillés
- Plastique sans symbole ou avec le symbole
- Jouets / couches
- Contenants de peinture et d'aérosol
- Tuyaux et autres articles en PVC
- Vitres, miroirs et verres à boire
- Vaisselle, porcelaine, céramique et pyrex
- Styromousse / sacs de chips

### ÉCOCENTRE

ÉCOCENTRE DE JONQUIÈRE  
2330, RUE DE LA MÉTALLURGIE

#### HORAIRE ESTIVAL :

Tous les jours, de 8 h à 18 h

#### HORAIRE HIVERNAL :

Samedi et dimanche, de 8 h à 16 h

**MATIÈRES ACCEPTÉES :** amiante, bonbonnes de propane, matériaux secs et de construction, gypse, métaux, pneus, végétaux, carton, RDD (*résidus domestiques dangereux*), ampoules fluocompactes, encombrants, produits électroniques et informatiques.

### RÉEMPLOI

#### MAISON DE QUARTIER

3971, RUE DU VIEUX-PONT, JONQUIÈRE

**MATIÈRES ACCEPTÉES :** vêtements, accessoires, meubles et articles ménagers.

### RÉCUPÉRATION

#### HÔTEL DE VILLE

610, RUE LÉVESQUE, BUREAU 205, LAROUCHE

**MATIÈRES ACCEPTÉES :** piles, batteries et téléphones cellulaires.

#### CENTRE COMMUNAUTAIRE

709, RUE GAUTHIER, LAROUCHE

**MATIÈRES ACCEPTÉES :** cartouches d'encre, peinture, antigel (glycol), huiles usées et ampoules fluocompactes (les tubes fluorescents ne sont pas acceptés).

#### QUINCAILLERIE XPRESS

910, ROUTE DES FONDATEURS, LAROUCHE

**MATIÈRE ACCEPTÉE :** bonbonnes de propane 20 lb.

\*Rapportez vos médicaments périmés dans une pharmacie.

# Vie municipale

## CALENDRIER DE COLLECTE 2019

LAROUCHE

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

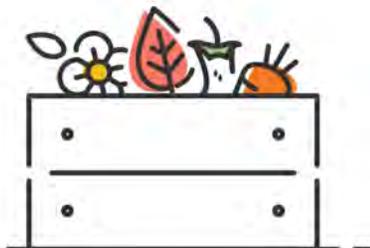
DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

 Déchets

 Recyclage

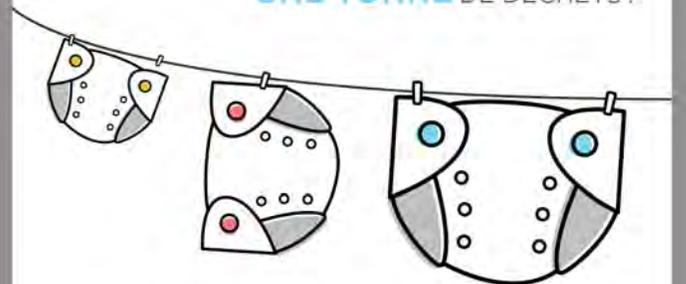
SAVIEZ-VOUS QUE LA MATIÈRE ORGANIQUE COMPOSE ENVIRON **47%** DES DÉCHETS QUE VOUS PRODUISEZ?

Procurez-vous un composteur domestique et bénéficiez d'une aide financière de **50%** du coût d'achat jusqu'à un montant maximal de **100 \$**.

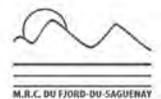


[www.mrc-fjord.qc.ca/environnement/compostage](http://www.mrc-fjord.qc.ca/environnement/compostage)

SAVIEZ-VOUS QU'UN BÉBÉ UTILISE PLUS DE **5 000** COUCHES JETABLES ET QUE CELA ÉQUIVAUT À **UNE TONNE** DE DÉCHETS?



Bénéficiez d'une aide financière allant jusqu'à **100 \$** sur l'achat de couches lavables neuves ou de seconde main.



[www.mrc-fjord.qc.ca/environnement/couches-lavables](http://www.mrc-fjord.qc.ca/environnement/couches-lavables)

## Comité Consultatif d'Urbanisme



**Nous recherchons une personne pour joindre le comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).**

### Son rôle

- ◇ Groupe de travail composé de personnes qui résident sur le territoire de la municipalité et choisies par le conseil;
- ◇ Mandat qui consiste à donner des avis en matière d'urbanisme, soit des complémentaires aux conseils techniques et administratifs pouvant être donnés par les officiers municipaux;
- ◇ Peut discuter d'un ensemble de préoccupations municipales reliées à l'aménagement du territoire (par exemple, le contrôle du développement urbain, la conservation du milieu naturel, la localisation des équipements publics).

### Ses tâches

- ◇ Les activités du CCU peuvent se rapporter à de nouveaux types de règlements d'urbanisme dont l'application donne lieu à une certaine discrétion du conseil municipal (tels par exemple les dérogations mineures, les plans d'aménagement d'ensemble et les plans d'implantation et d'intégration architecturale);
- ◇ L'ampleur et les tâches du CCU peuvent varier en fonction de la taille et du contexte de chaque municipalité.

Le CCU peut également être impliqué activement dans la mise en œuvre du plan d'urbanisme, des règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, permis et certificats), les règlements sur les dérogations mineures, les plans d'aménagement d'ensemble et les plans d'implantations et d'intégration architecturale, ou bien encore, ceux relatifs aux sites du patrimoine et aux monuments historiques municipaux.

### Fonctionnement du CCU

Le CCU doit être constitué par un règlement adopté par le conseil municipal. Ce règlement doit contenir le nombre de membres, les responsabilités du comité, la durée du mandat des membres et les règles de régie interne du comité.

# Vie municipale

## **Composition du CCU**

- ◇ Le conseil détermine le nombre de membre du CCU (sept à Larouche) et les choisit parmi des personnes qui résident sur le territoire de la municipalité;
- ◇ Le nombre de membres varie d'une municipalité à une autre en fonction des mandats à traiter et de la taille de la municipalité;
- ◇ Au moins un des membres doit être un élu municipal;
- ◇ Les membres nommés par résolution du conseil ont droit de vote lors des réunions du CCU;
- ◇ Les membres peuvent être choisi en fonction de leur disponibilité, de leur intérêt pour les questions d'urbanisme, de leur représentativité (par rapport aux différents secteurs ou activités économiques) et de leur impartialité dans les dossiers à traiter.

## **Durée du mandat**

Selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le conseil peut préciser que la durée du mandat des membres du CCU est d'au plus deux (2) ans et qu'il peut être renouvelable.

## **Réunion du CCU**

La LAU ne fixe pas de règles précises pour la fréquence des réunions. Elle peut donc varier en fonction de l'ampleur des tâches et des mandats confiés au CCU;

Les réunions du CCU devraient idéalement conserver un caractère privé puisque les membres n'ont pas à rendre de compte publiquement de leurs délibérations;

Rappelons qu'à l'exception de la consultation publique prescrite à la loi sur les biens culturels, toutes les autres consultations sont la responsabilité du conseil de la municipalité et non du CCU.

Contactez-nous pour joindre le comité :

Pascal Tremblay  
Président et conseiller responsable  
418 547-8487  
ptremblay05@hotmail.com

Denis Chouinard  
Inspecteur municipal  
418 695-2201 poste 3602  
dchouinard@villedelarouche.qc.ca

## Bibliothèque Lucette-Douillard



### L'heure du conte

Yoyo invite jeunes et moins jeunes à s'évader dans l'univers magique des contes à la découverte de mondes imaginaires. Une belle occasion pour entrer en contact avec la lecture ! C'est un rendez-vous à chaque mois pour un voyage au cœur d'une nouvelle histoire.

Contrairement à ce qui a été annoncé, *l'Heure du conte* du mois de novembre aura lieu le **SAMEDI 16 NOVEMBRE à 10h30 à la bibliothèque.**

### Services de votre bibliothèque

En vous inscrivant, vous obtenez votre carte d'abonné. Cette carte donne accès à l'ensemble des services et des documents de la bibliothèque :

- ◇ **Catalogue en ligne** : Il vous donne accès à l'inventaire des documents disponibles dans notre réseau et vous permet de consulter votre dossier d'abonné.
- ◇ **Prêts de documents imprimés et numériques** : La politique pour les livres imprimés est de cinq emprunts pour les enfants de 11 ans et moins et de dix pour un adulte, et ce, pour une durée de 21 jours.
- ◇ **Ressources numériques** : L'abonné à la biblio a accès en tout temps aux multiples ressources numériques (ex : la revue *Protégez-vous*). Vous pouvez consulter le site [reseaubiblioslsj.qc.ca](http://reseaubiblioslsj.qc.ca) pour y accéder.
- ◇ **Prêts entre bibliothèques (Service du PEB)** : Le service du prêt entre bibliothèque permet à l'abonné d'emprunter un livre dans une autre biblio à partir de sa bibliothèque d'origine. La durée du prêt en PEB est de 49 jours.

### Marché de Noël

La bibliothèque sera présente au Marché de Noël...Il faudra nous chercher...!

Vous pouvez nous joindre au 418 695-2201 poste 3609, ou sur Facebook à Bibliothèque Lucette-Douillard de Larouche.



*19 octobre 2019*

*14 jeunes et 9 adultes ont participé à l'Heure du conte avec Yoyo !*

# Informations diverses

## École primaire Du Versant

C'est le 30 août dernier que les élèves de l'école Du Versant ont pu savourer notre traditionnelle soupe aux légumes concoctée par le personnel de l'école. Cette activité est mise en place depuis plusieurs années et s'avère être une bonne occasion pour célébrer ensemble le début de l'année scolaire.

Ayant pour thème *Une année géante, laisse ta trace*, l'équipe-école a décidé de faire une sortie au Musée du Fjord. Cette sortie scolaire avait pour but d'en connaître plus sur les dinosaures géants et aussi de partir en excursion à la recherche d'organismes qui peuplent les berges et qui laissent des traces...

De plus, je tiens à souhaiter la bienvenue, au nom de toute l'équipe, à notre nouvelle directrice, Jasmine Bergeron, qui nous accompagnera tout au long de l'année scolaire 2019-2020.

Marianne Simard, enseignante



# Informations diverses

## Travail de rue dans la municipalité de Larouche



*Le travail de rue : un intervenant accessible à tous, autant aux adolescents qu'aux adultes.*

Le travail de rue du Patro de Jonquière continue d'effectuer une présence régulière à votre municipalité. Pour s'identifier, la travailleuse de rue, Marie-Pier porte un sac à dos orange et circule à pied ou avec le véhicule clairement identifié au service.

Plusieurs fois par mois, une présence est assurée dans divers endroits de la municipalité et plusieurs services confidentiels sont offerts, peu importe la problématique vécue. Que ce soit pour briser l'isolement, pour avoir un accompagnement dans différentes démarches de vie, un dépannage alimentaire en situation de dernier recours ou tout simplement pour discuter, le travail de rue est un service qui s'adapte à vos besoins.



N'hésitez pas à contacter Marie-Pier par téléphone ou message texte au 418 944-1290



## Campagne de financement—Du bon pain Lesage

*Au profit des scouts louveteaux de Larouche*

Afin de nous aider à payer les divers frais et le matériel qui nous permettent de réaliser une panoplie d'activités de plein air et d'aventure tout au long de l'année, nous vendons des douzaines de petits pains à soupe de la Boulangerie Lesage d'Alma au coût de 5 \$.

Notre campagne de financement va comme suit :

- Précommande jusqu'au 27 novembre 2019 auprès des jeunes et des animateurs.
- La livraison se fera à l'église de Larouche le 10 décembre prochain de 13h à 15h. Vous pourrez également venir en acheter même si vous en n'avez pas commandés.

Pour plus d'information vous pouvez communiquer avec Sébastien Lessard, animateur /chef de groupe, au 418 769-0984.

Merci de nous encourager et de nous permettre de vivre des activités incroyables !



# Informations diverses



**Objet :** Formation *ACCÈS D* site virtuel

**Quand :** mercredi 27 novembre 2019 à 13h30

**Où :** Salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville de Larouche

**Atelier :** Pour vous aider à :

- Payer vos factures ;
- Visualiser vos relevés d'opérations ;
- Effectuer des virements ;
- Visualiser le dossier financier ;
- Assurances et autres.

Si vous ne possédez pas de code *AccèsD*, veuillez-vous présenter à compter de 13h pour recevoir votre code temporaire.

Possibilité d'apporter vos tablettes ou vos ordinateurs portables.

Il y aura un tirage pour les participants ainsi qu'une collation.

Au plaisir de vous rencontrer.

## Artisans recherchés pour l'édition 2019 du Marché de Noël de Larouche

Le comité organisateur sollicite la participation d'artisans pour l'édition 2019 du **Marché de Noël**. Cette exposition-cadeau met en relief le talent et la passion des gens de chez nous.

En effet, quelques tables sont encore disponibles pour le salon des artisans qui aura lieu les 23 et 24 novembre. Le coût de réservation est de 25 \$ par table.

Pour s'inscrire en ligne, pour imprimer le formulaire d'inscription ou pour consulter la programmation complète, visitez le [villedelarouche.qc.ca](http://villedelarouche.qc.ca)

Pour information, veuillez communiquer avec Maxime Larouche par téléphone au 418 695-2201, poste 3605 ou par courriel à [mlarouche@villedelarouche.qc.ca](mailto:mlarouche@villedelarouche.qc.ca)



# Informations diverses

## Cercle de Fermières de Larouche



Le CFQ Larouche tient à remercier ses généreux commanditaires pour leur contribution au succès obtenu lors de notre brunch familial du dimanche 20 octobre 2019.

Bois d'ingénierie Abitibi LP

Restaurant Margot

Caisse Desjardins

Marché Boni choix

Entreprise Léopold Simard

Salon de Coiffure Brin de Fierté

Municipalité de Larouche

Café Marc Robitaille

Recyclage Eric Desbiens

Dallaire Équipement

Pieux Vistech du Saguenay

Michel Tremblay

Boulangerie St-Méthode

Restaurant L'Entre Gens

Fromagerie Saint-Laurent

Pièces d'autos Ste-Geneviève

Garage Régis Gaudreault

Nous voulons remercier également les nombreux participants qui ont répondu à notre invitation pour ce délicieux repas.

Voici les gagnants de nos tirages :

- Le coffre d'artisanat : Jasmin Rousseau
- La couverture : Marie-Hélène Desmeules
- L'ensemble de serviettes : Greg John

### Activités pour novembre

Cours de couture par madame Diane Gobeil les mardis avant-midi de novembre.

### Participation au Marché de Noël 23-24 novembre

Comme toujours le Cercle oriente ses activités dans le but de réduire notre consommation de déchets (des sacs d'épicerie tissés de lanières recyclées, des catalognes, du film alimentaire en tissu trempé de cire d'abeille, des sacs à légumes ainsi que des lingettes démaquillantes lavables et réutilisables). Vous pourrez vous procurer ces articles à notre kiosque. Nous recueillerons aussi vos vieilles cartouches d'encre vides et vos vieux cellulaires pour la fondation MIRA.



# Informations diverses

## Des nouvelles de l'Association pour la protection du lac Kénogami

*Principale source d'approvisionnement en eau potable de Saguenay et lieu de prédilection pour plusieurs plaisanciers, le lac Kénogami « mérite qu'on le protège ».*

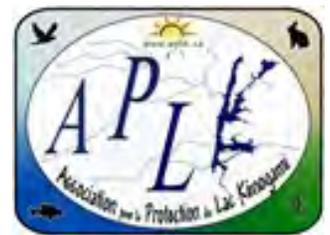
### Comité des citoyens pour la protection du lac du Camp.

Nous tenons à informer les résidents de Larouche de la création d'un nouveau comité au sein de l'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK), il s'agit du Comité provisoire des citoyens pour la protection du lac du Camp. La municipalité de Larouche a la chance d'avoir sur son territoire de nombreux plans d'eau dont le lac du Camp. Nous sommes nombreux comme riverains, estivants, plaisanciers, jeunes familles et retraités à jouir de ce lac comme endroit de villégiature. Toutefois, puisqu'il est peu profond, il est primordial d'apporter des attentions particulières à ce lac afin de le protéger du vieillissement prématuré.

Le comité provisoire des citoyens accueille toutes personnes intéressées par la condition du lac du Camp. Pour nous joindre, vous pouvez téléphoner à la responsable du comité, Ginette Gentilcore, par courriel à l'adresse suivante : [ginettegentilcore@icloud.com](mailto:ginettegentilcore@icloud.com)

Au cours de l'assemblée générale annuelle du 26 mai dernier, l'APLK a fait l'annonce de la création d'un autre comité traitant de l'éthique et de la sécurité sur le lac. La responsable, Martyne Levasseur, a débuté ses activités par un atelier regroupant différents intervenants qui se sont penchés sur des solutions à développer afin de faire appliquer le Code d'éthique des plaisanciers du Lac Kénogami, dont la Baie Cascouia et le lac du Camp font partie.

Vous pouvez vous procurer le code d'éthique des plaisanciers du lac Kénogami à l'adresse suivante : [https://ville.saguenay.ca/files/activites\\_et\\_loisirs/depliant\\_lackeno\\_final\\_lo.pdf](https://ville.saguenay.ca/files/activites_et_loisirs/depliant_lackeno_final_lo.pdf)



## Association pour la protection du Lac Kénogami

[www.aplk.ca](http://www.aplk.ca)



### Faites-nous parvenir

vos plus belles photos de la municipalité à [journal@villedelarouche.qc.ca](mailto:journal@villedelarouche.qc.ca) pour qu'elles paraissent sur la page couverture des prochains journaux. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, la date et le lieu exact où la photo a été prise.

# Loisirs et sports



**23 et 24 novembre 2019**

Hôtel de ville de Larouche, 610, rue Lévesque



Crédit photo : Marlène Fradet

**Le Marché de Noël est une exposition-cadeau qui met en relief le talent et la passion des gens de chez nous.**

Depuis 2004, cette exposition consacrée au travail des artisans de Larouche et des environs, présente une panoplie de médiums différents : peinture, sculpture, tissage, tricot, broderie, bijoux, confection de savon, vitrail et même de l'art culinaire. La période des Fêtes approchant à grands pas, les visiteurs pourront voir l'exposition « Le Salon des artisans » qui propose une vaste sélection d'objets décoratifs et utilitaires créés par plus d'une vingtaine d'artisans.

C'est donc plus qu'une exposition-cadeau, mais également une occasion particulière d'échanger avec les créateurs d'ici dans une ambiance festive. Un salon des métiers d'art rural.

Venez nombreux visiter les gens d'ici et faites plaisir aux vôtres pour Noël.

## Les exposants

### **Création Jade**

Peintures sur bois, poupées, tricot, décorations, gelées de pommette

### **La Moquine & Filles**

Arts textiles, produits pour animaux, récupération de vêtements et décorations

### **Caramello7**

Sept saveurs de caramel haut de gamme, emballage cadeau

### **Cercle des Fermières**

Arts textiles, tricot, tissages, coutures

### **Création Cousu**

Tabliers, serviettes et sacs réutilisables

### **Louise Paquin et Cécile Poirier**

Peintures de Noël

### **Christiane Michaud**

Denim recyclé, bois

### **Monique Imbeau**

Artisanat, couture

### **Louise Corbeil**

Tricot, couture et peinture sur bois

### **Les Petits Lutins**

Décorations de Noël

### **La Dame aux trèfles**

Porte-clés, pendentifs, fossiles de mer

### **Confection Imagine**

Sacs fabriqués à la main à partir de matières récupérées

### **SABulles Savonnerie**

Savonnerie artisanale

### **Louise Lavoie (Épique)**

Solutions santé à des repas nutritifs, articles de cuisine

### **Guylaine Émond**

Catalognes

### **Miel Doré**

Produits de la ruche, pâtisseries des Fêtes

### **Isa ô naturel**

Huiles essentielles

### **Jacynthe Gagnon**

Pantoufles, bourses

### **Hélène Tremblay**

Bracelets de cuir, bijoux

### **Norwex**

Produits écologiques : linges en microfibre pour entretien ménager et soins personnels

# Loisirs et sports

## Programmation

### Samedi 23 novembre

9h à 16h **Salon des artisans**



9h à 15h **Activité surprise pour tous**  
*Bibliothèque Lucette-Douillard*

9h **Maquillage et bricolage**  
*Scouts de Larouche*

10h30 **Les aventuriers du Grand nord**  
Spectacle familial gratuit  
*La Route des Légendes*

12h **La Soupe à Madame Doris**  
Servie avec pain, fromage, dessert et breuvage au coût de 4 \$.

13h30 **Visite du Père Noël**  
Pour les jeunes de 10 ans et moins.  
Inscription en ligne obligatoire avant le 18 novembre au [villedeLAROUCHE.qc.ca](http://villedeLAROUCHE.qc.ca)

16h Fin des activités



### Dimanche 24 novembre

8h30 à 11h30 **Brunch de la Guignolée**  
*Chevaliers de Colomb*  
Coût : 10\$ /adulte  
5\$ /enfant (moins de 10 ans)  
Info.: Claude Desbiens, 418 695-3284

9h à 16h **Salon des artisans**

13h **Bingo des artisans**  
Cartes et étampes disponibles sur place.

16h Fin des activités

\***Service de cantine** de la *Maison des jeunes*.  
Paiement en argent seulement



## Merci à nos commanditaires

restaurant  
**Margot**

**ALIMENTATION**  
*Larouche*

BOULANGERIE  
DU ROYALME

Municipalité de  
**LAROUCHE**

FROMAGERIE  
**St Laurent**

## Et à nos partenaires

Bibliothèque Lucette-Douillard  
Chevaliers de Colomb - Conseil 9577  
Commission des loisirs de Larouche  
Équipe d'Animation locale  
Scouts Larouche

Cerle des Fermières de Larouche  
Club Optimiste de Larouche  
Groupe Repère  
Maison des jeunes de Larouche

# GALA D'HUMOUR

AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES DE LAROUCHE

**9 NOVEMBRE 19H**

HÔTEL DE VILLE DE LAROUCHE

**JESSY  
SHEEHY**

**NICOLAS  
GIGNAC**

**STEPHANE  
BELANGER**



**BILLETTERIE : RESERVATECH.NET**

**418 545-3330 / 1 877 545-3330**

**PRÉVENTE**

**28\$**

**RÉGULIER**

**33\$**